

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Montastruc-la-Conseillère
Séance ordinaire du 11 avril 2024**

Convocation envoyée le 31 mars 2024

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents.....16

Nombre de procurations..... 7

Nombre d'absents.....0

Délibération N° 2024_03_21



Objet : Versement de la subvention 2023/2024 à l'OGEC de Sainte-Thérèse

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents : CAPEL Jean-Baptiste, MILLET Véronique, LASKIER William, PEREZ Serge, MESTDAGH Vincent, CHAUBET Sandrine, DU LAC Agnès, GRELET Sandrine, LALANNE Philippe, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Herbé, JACOMINO Pierre, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal, CADOZ Patricia, GAUTIER Médéric

Procurations :

Nathalie BACHELET donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Mireille LAURENS donne pouvoir à Vincent MESTDAGH

Daniel FORTIER donne pouvoir à Philippe LALANNE

Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Sandrine CHAUBET

Mania LE NIVET donne pouvoir à William LASKIER

Jean RIUS donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Nabila SENHADJI donne pouvoir à Patricia CADOZ

Secrétaire de séance : Sandrine CHAUBET

Vu l'article L442-5-1 du code de l'éducation

Vu l'article 63 de la loi 2019-791

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement à l'association OGEC (école Sainte-Thérèse) pour l'année 2023-2024, pour un montant de 34 937.12€.

Ce montant correspond à la somme de :

- 701,66 € multipliée par 27 élèves élémentaires habitant la commune, soit 18 944.82 €
- 1 599.53 € multipliée par 10 élèves maternelles habitant la commune, soit 15 992.30 €

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 34 937.12 euros à l'Association OGEC de l'école Sainte-Thérèse de Montastruc-La-Conseillère.

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget Principal 2024.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

Le Maire,
Jean-Baptiste CAPEL

